

# Liffré ≡ Cormier COMMUNAUTÉ

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE REUNION DU 25 JUIN 2018

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, LE VINGT-CINQ JUIN à dix-huit heures trente, les membres de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LIFFRE-CORMIER COMMUNAUTE, désignés conformément aux dispositions des articles L 5211.7 et L 5214.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance ordinaire à LA SALLE ANDRE BLOT DE LA BOUËXIERE, sur convocation de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président, adressée le 19 Juin 2018.

**Présents** : Mmes BRIDEL C., COUR L., DANIEL F., KERLOC'H A., LEPANNETIER-RUFFAULT V., LERAY-GRILL C., OULED-SGHAÏER A-L., MM. CHESNAIS-GIRARD L., BARBETTE O., BEGASSE J., BEGUE G., BILLIOUX Y., BLANQUEFORT Ph., CHESNEL D., DESBORDES P-J., DESJARDINS S., FRAUD E., GENOUËL J., LE ROUSSEAU G., LE ROUX Y., MICHOT B., ORY G., PICARD H., PIQUET S., SALAÜN F., SALAÜN R., VEILLAUX D.

**Absents** : Mmes BOURCIER V., LAMOUR E., MARCHAND-DEDELLOT I., MIRAMONT F., MM BEAUGENDRE F., DESRUES T., LAHAYE P., LEVENEZ E., MAILLARD M., MARCHAND S.

**Pouvoirs** : Mme BOURCIER V. à M. DESBORDES P-J., M. LAHAYE P. à M. LE ROUSSEAU G., Mme LAMOUR E. à M. BEGASSE J., M. MAILLARD M. à M. ORY G., M. MARCHAND S. à M. BARBETTE O., Mme MARCHAND-DEDELLOT I. à M. PIQUET S.

**Secrétaire de séance** : Mme OULED-SGHAÏER A-L.

## DEVELOPPEMEN ECONOMIQUE ET EMPLOI Modalités de décision de l'octroi du PASS commerce - Artisanat

Rapporteur : Guillaume BEGUE, Vice-président

- VU l'arrêté préfectoral en date du 29 décembre 2017 portant statuts de Liffré-Cormier Communauté ;
- VU la délibération du Conseil Régional de Bretagne n°17\_DGS\_01 en date du 11 février 2017 approuvant la nouvelle organisation de l'action publique en matière de développement économique et les compléments au schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) ;
- VU la délibération n° 17\_0204\_05 de la Commission permanente du Conseil régional en date du 29 mai 2017 adoptant les termes du dispositif PASS COMMERCE ARTISANAT ;
- VU la délibération n° 2017/179 du Conseil Communautaire en date du 19 octobre 2017 autorisant la signature le 5 décembre 2017 de la convention EPCI-Région relative au développement économique ;

- VU la délibération n°2018/010 du Conseil Communautaire en date du 5 février 2018 instaurant la mise en place du dispositif PASS commerce-artisanat
- VU l'avis favorable du bureau communautaire du 28 mai 2018 ;
- VU l'avis favorable de la commission n°2 du 21 janvier 2018 ;

#### IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :

La mise en place du dispositif d'aide PASS commerce-artisanat décidée lors du conseil communautaire du 5 février 2018 implique la décision par Liffré-Cormier Communauté de l'octroi ou non de la subvention à l'entreprise demandeuse.

Depuis sa mise en place 5 demandes ont déjà été présentées en bureau communautaire.

Compte tenu du nombre de demandes important, de la nécessité pour l'entreprise d'avoir une réponse assez rapide pour permettre d'aider à la réalisation du projet concerné il est proposé de déléguer au bureau communautaire la décision d'octroi et de versement de la subvention demandée sous condition que soient présents lors de ce bureau :

- Le Vice-Président à l'économie
- Le maire ou le représentant de la commune dont est issue l'entreprise en demande

Le Président ou son représentant rendra compte au conseil communautaire chaque année des dossiers subventionnés.

Pour rappel le montant des demandes est de 7500 euros maximum dont 5250 euros maximum à la charge de Liffré-Cormier Communauté, le reste étant pris en charge par la Région Bretagne après avance par Liffré-Cormier Communauté,

#### Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **DELEGUE** au bureau communautaire la décision d'octroyer et verser des subventions PASS commerce artisanat après analyse des demandes,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document lié à la notification de cette décision,

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE,

LE PRESIDENT,

LOÏG CHESNAIS-GIRARD

